

Compte rendu du Groupe de Travail « carte des spécialités » du 17 janvier

En préparation du Comité Technique Académique du 15 janvier, s'est tenu ce lundi 17 janvier un Groupe de Travail concernant la répartition des spécialités en classe de première générale pour la rentrée 2019.

Documents préparatoires :

- le projet de carte des enseignements de spécialité
- le projet de carte des enseignements optionnels en première

Nous avons demandé **la carte des spécialités implantées dans les établissements privés**. Elle ne serait pas encore achevée. Pourtant c'est un enjeu puisque les textes prévoient éventuellement la constitution de réseaux avec les lycées privés et on peut penser que la carte des spécialités est aussi construite en fonction de ces établissements

En préambule, la Rectrice annonce que **des aménagements sont encore envisageables d'ici le CTA**. Autrement dit, cette carte n'est qu'un projet rien n'est assuré, rien n'est garanti ... et **ce sont bien les DHG qui détermineront exactement les spécialités** réellement offertes dans les établissements ...

Rien n'est joué et c'est maintenant qu'il faut agir ! Avant que tout soit figé !

La question des réseaux : affichage ... ou aveuglement ?

Sur le projet de carte des enseignements de spécialité, des réseaux sont signifiés :

TR = tête de réseau : c'est là que seront attribués les moyens et c'est dans cet établissement qu'aura lieu la spécialité.

R= établissement en réseau (en lien avec une tête de réseau) : pas de moyen pour l'établissement, la spécialité ne pourra pas y être dispensée mais les élèves ou les professeurs se déplaceront dans l'établissement TR pour suivre ou dispenser les cours. A terme, il devrait aussi être possible de suivre l'enseignement à distance.

Plusieurs établissements sont concernés, dans l'agglomération lyonnaise mais aussi dans la Loire ou dans l'Ain avec parfois des réseaux d'établissements éloignés qui supposent donc la mise en place de navette !

Surtout ces réseaux servent à afficher une offre de formations qui n'est pas réelle : certains établissements sont particulièrement pénalisés (Lycée Colbert par ex)

Pour la Rectrice trois voix sont à explorer pour faire fonctionner les réseaux :

- « les élèves doivent pouvoir sortir de leurs établissements, notamment des établissements plus défavorisés »

En quoi le déplacement des élèves d'un lycée à l'autre améliore-t-il la formation reçue, leur conditions d'étude, leur intégration ?

Par ailleurs, les déplacements d'élèves et les mises en réseau sont très contraignantes pour les emplois du temps : cela suppose de banaliser 2 demi journées au moins pour un enseignement de spécialité (2 x 2h), alors que dire quand il y a plusieurs enseignements à partager dans le réseau ou en terminal quand l'enseignement passe à 6h (3 x 2h : trois demi journée à banaliser)

Nous relevons la distance qui sépare les établissements mis en réseau dans l'Ain et le Rhône. Il est envisagé des navettes pour gérer les 5 spécialités en réseau sur les lycées d'Oyonnax, de Nantua et

de Bellignat ! Affichage ou aveuglement sur la faisabilité d'une telle entreprise !?

Par ailleurs, les déplacements d'élèves génèrent souvent des horaires disciplinaires rabotées (cf enseignement d'EPS)

Ce n'est que de l'affichage ou de l'aveuglement ou la volonté de faire croire que la diversité de l'offre est préservée ... alors même que ces réseaux font apparaître les économies qui sont en train d'être faites au détriment des élèves.

Et si pour reprendre une des réponses de Mme la rectrice, il s'agit de faire en sorte que les élèves sortent de leur établissement pour aller vers l'autre ... et avoir ainsi plus de mixité, notamment dans l'agglomération lyonnaise, on peut noter que les deux lycées de Vénissieux sont en réseau, de même que Ampère et Saint Exupéry ce qui crée peu de mixité !

- Un professeur n'a pas à être implanté dans un établissement, « c'est une chance d'aller vers l'autre, on le sait depuis l'antiquité ».

Nous faisons remarquer que le complément de service est une véritable dégradation en terme de conditions de travail

- Le distanciel est l'avenir ! « Il ne s'agirait pas de simples visioconférences » mais on irait vers du « digital ».

Ce n'est pas la solution ! La spécialité SI suppose du présentiel, de la manipulation, des plateaux techniques et que la mise en réseau de cette spécialité, notamment, va poser problème. Or, c'est ce qui est prévu entre les lycées Branly et Saint Just, entre les lycées d'Oullins et de St Genis Laval, entre les 2 lycées de Firminy, les 3 lycées de Bourg ou les lycées d'Oyonnax, de Bellignat et de Nantua ! La rectrice en convient.

Et des remarques similaires peuvent se faire pour l'enseignement des LV ou des arts ... ou de toutes discipline d'ailleurs !

L'appauvrissement de l'offre de formation

- La carte des spécialités n'est pas celle attendue par les établissements ! La diversité et la liberté de choix des élèves mises en avant par la communication n'est qu'un leurre ... cette carte le prouve !
- On nous promettait un rééquilibrage laissant plus de place aux **spécialités littéraires**. Or, les spécialités « classiques » scientifiques (Maths/ Physique-Chimie / SVT) sont implantées dans tous les lycées, ce qui est loin d'être le cas pour les spécialités HLP (Humanités, Littérature et Philosophie) et LLCE (Langues, Littératures et Cultures étrangères).
- **Certains établissements sont pénalisés dans cette répartition** et le rectorat affirme déjà que dans les petits lycées, la question sera de remplir les spécialités « classiques » ce qui n'est pas assuré ... autrement dit, il est plus que possible que certaines spécialités affichées dans le document finalement « disparaissent » d'ici la fin de l'année.
La mise en réseau conduit aussi à la mise en concurrence des établissements et de fait à une diminution de l'offre de formation.
- On constate par ailleurs un **appauvrissement de l'offre de langues**. Ainsi, la LLCE allemand n'est proposée que dans un seul établissement de la Loire, et de l'Ain. Elle n'est implantée que dans 2 établissements du Rhône. Aucune LLCE italien n'est, par ailleurs, implantée dans le Rhône.
Or, l'affichage de la carte des options en première est trompeuse. Il est impossible que la

LVC Italien soit implantée dans 32 établissements de l'académie. La marge d'autonomie des établissements est bien insuffisante pour permettre le maintien de toutes les options.

- Pour ce qui est de **la DNL**, à ce jour, on est toujours en attente du texte. La rectrice réaffirme qu'il n'y aura pas de moyens spécifiques alloués et qu'il faudra prendre sur la marge d'autonomie.

L'implantation de spécialités « rares » : les inégalités renforcées !

- Nous remarquons un déséquilibre territorial fort quant à l'implantation des **spécialités artistiques**.
Aucun enseignement artistique n'est proposé dans le pays de Gex
Dans l'agglomération lyonnaise on constate **une rupture entre est / Ouest** : aucun établissement de l'est lyonnais n'a d'enseignement artistique implanté.
Dans le Beaujolais Val de Saône, un seul établissement offre un enseignement artistique.
Il s'agit pour l'instant de partir de l'existant et d'envisager des partenariats extérieurs
- **La spécialité NSI** semble implantée fortement dans l'académie. L'implantation n'est pas définitive, elle est sous réserve de personnels ressources (qui acceptent la formation lourde prévue) dans l'établissement ... là encore des « disparitions » donc à prévoir
Des choix paraissent également incohérents : des personnels seraient présents dans certains lycées où cette spécialité ne serait pas implantée pour le moment (Lycée Diderot Lyon 1)
Pour les établissements de Boen, Montbrison et Feurs des arbitrages sont encore à opérer.
- La spécialité LLCA est peu implantée dans l'académie. Là encore l'affichage des options n'est pas satisfaisant puisque peu d'option LCA pourront se mettre en place vu la pauvreté de la marge d'autonomie pour les classes de première notamment.